

VOS GARANTIES 2011 ¹

	Formule Prem's	Formule Confort
SOINS MEDICAUX Consultations, Visites Analyses médicales Imageries et échographies Pharmacie Auxiliaires médicaux Soins externes à l'hôpital Orthopédie, orthoptie Transport ambulance Actes chirurgicaux	100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100%	150% 150% 150% 150% 150% 150% 150% 100% 150%
HOSPITALISATION Frais de séjour Forfait hospitalier ² Chambre particulière Frais d'accompagnement (enfant - de 5 ans)	100% 100% 41,92 euros/jours pendant 10 jours Frais réels	100% 100% Frais réels
DENTAIRE Soins dentaires Prothèses dentaires ^{3 et 4} Orthodontie Dentaire non remboursé	100% 150% 150% 80 % de la base S.S reconstituée	150% 220% 200%
OPTIQUE Forfait annuel lunettes Vous portez des verres progressifs : forfait majoré de Forfait annuel lentilles Nouveau : Bonus fidélité applicable à compter de janvier 2014	100% + 115€ 115 € 50% après 3 ans sans consommation de la garantie Lunette/Lentille	130% + 170€ 125% + 145€
APPAREILLAGE ET PROTHESES Petit appareillage Prothèse auditive Autres prothèses	100% 100% + forfait 500€ 100% + forfait 381,50€	150% 195% + forfait 500€ 195% + forfait 381,50€
PRESTATIONS DIVERSES Maternité (prime par enfant) Indemnités décès Cures thermales (soins, séjour, transport) Assistance à domicile Nouveau : Forfait ostéopathe - chiropracteur - homéopathe Acupuncteur (sur présentation de la facture)	80€ + Ch. Part. 763 € 100€ + forfait 55€ oui 50€ par an	110€ + Ch. Part. 763 € 130% + forfait 55€ oui 50€ par an
LE KIT PREVENTION Vaccination anti-grippe Détartrage dentaire annuel complet Dépistage des troubles de l'audition (+ 50 ans) Patch anti-tabac sur justificatif Contraception sur justificatif	Frais réels Frais réels Frais réels 30€ par an 30€ par an	Frais réels Frais réels Frais réels 30€ par an 30€ par an

Les prestations peuvent être révisées en fonction de la législation et de la nouvelle CCAM.

¹ Les prestations sont exprimées en % des tarifs de convention y compris les remboursements du régime obligatoire. Ces garanties s'inscrivent dans le cadre des "contrats responsables". Les franchises ne sont pas prises en charge (art L871-1 du code de la Sécurité Sociale).

² Le Forfait hospitalier est limité à 60 jours par an pour la psychiatrie

^{3 et 4} Prise en charge limitée à 1000,00 euros par an pour la formule Prem's et 1200,00 euros par an pour la formule Confort